

Formulaire d'inscription

Merci de bien vouloir compléter le formulaire d'inscription ainsi que la fiche santé et nous la faire parvenir par courriel à:

<u>loisirs@tadoussac.com</u> *avant le 1 er juin 2024* afin de nous permettre de bien organiser notre été.

Par la suite, vous recevrez une facture par courriel que vous pourrez payer directement au bureau municipal.

1.Renseignements généraux sur les enfants

	Frequ	Frequentation enfant 1	
Enfant 1		25 juin au 28 juin 2024	
Fille □ Garçon □		1er au 5 juillet 2024	
Prénom et nom :		15 au 19 juillet 2024	
Date de naissance :		22 au 26 juillet 2024	
Âge au 30		29 juillet au 2 août 2024	
septembre		5 au 9 août 2024	
		12 au 16 août 2024	
Enfant 2			
Fille □ Garçon □	Fréqu	entation enfant 2	
Prénom et nom :		25 juin au 28 juin 2024	
Date de naissance		1er au 5 juillet 2024	
Âge au 30		15 au 19 juillet 2024	
septembre		22 au 26 juillet 2024	
		29 juillet au 2 août 2024	
		5 au 9 août 2024	
Enfant 3		12 au 16 août 2024	
Fille \square Garçon \square			
Prénom et nom :	Fréqu	Fréquentation enfant 3	
Date de naissance :		25 juin au 28 juin 2024	
Âge au 30		1er au 5 juillet 2024	
septembre		15 au 19 juillet 2024	
		22 au 26 juillet 2024	
		29 juillet au 2 août 2024	
		5 au 9 août 2024	
		12 au 16 août 2024	



2. Parents ou tuteur

Nom du père:	Nom de la mère :	
Occupation:	Occupation:	
Adresse :	Adresse :	
Ville :	Ville :	
Code Postal :	Code Postal :	
Courriel :	Courriel :	
Tél. maison :	Tél. maison :	
Tél. travail :	Tél. travail :	
Cell	Cell	
Nom du parent payeur (reçu) : Garde de l'enfant		
Garde de l'emant □ Père		
□ Mère		
□ Partagée		
□ Tuteur		
3. Service de garde Votre enfant fréquentera-t-il le service d	de garde ?	
Le matin (7h30 à 9h00) : oui □ non□		
Le soir (16h00 à 17h30) : oui □ non □		
Mon enfant est AUTORISÉ à partir seul l	le soir. OUI □ NON □	
Si OUI, qui est autorisé à aller le cherch	er le soir (autre que l'un des deux parents)? *	
Prénom et nom		
Lien :		
Name des massant austretaur	Data	
Nom du parent ou tuteur	Date	

^{*}Veuillez noter que si ce n'est pas une personne autorisée qui vient chercher votre enfant, le personnel du service de garde ne sera pas autorisé à le laisser partir, peu importe le lien de parenté qui l'unit à cette personne. Pour autoriser qui que ce soit dont le nom n'Est pas mentionné à la section 3 du présent formulaire à aller chercher votre enfant, vous devez transmettre au préalable au service de garde un avis écrit précisant le nom de cette personne.